

204/2015 - 23 novembre 2015

Conditions de logement en 2014

7 personnes sur 10 dans l'UE vivent dans un logement dont elles sont propriétaires

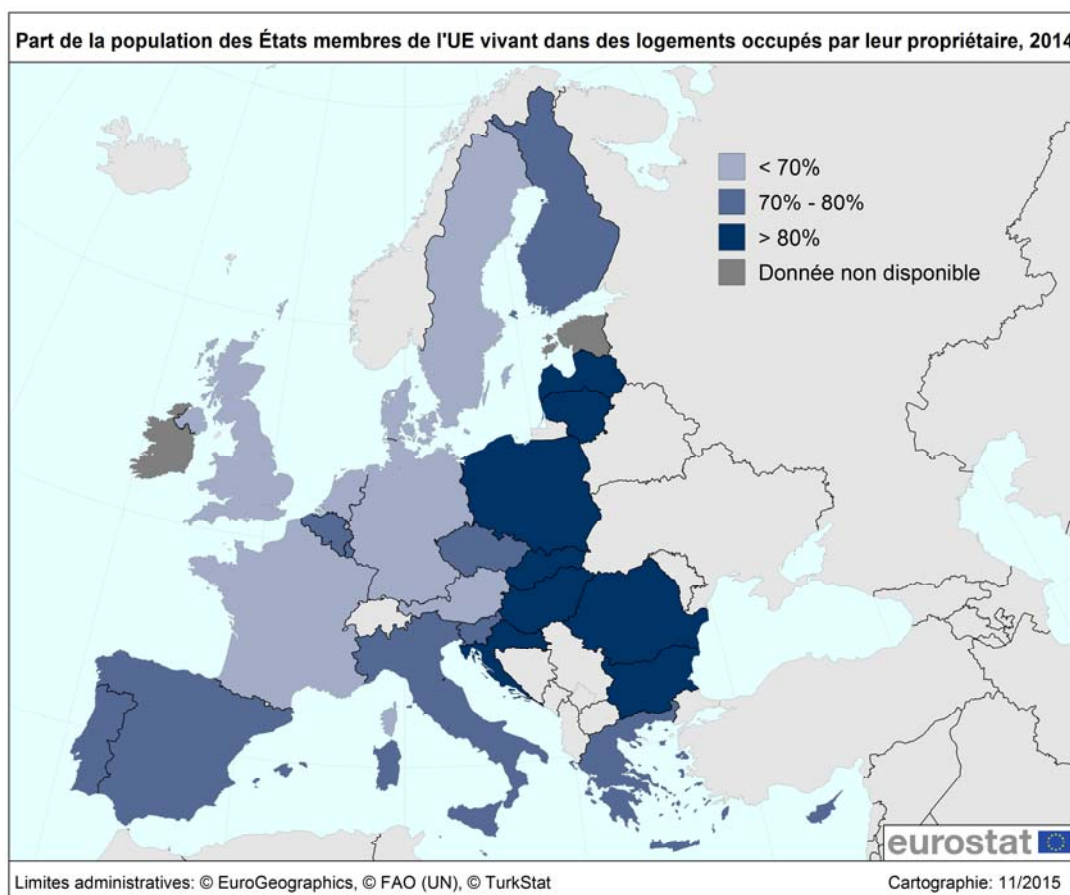
17% de la population de l'UE vit dans des ménages surpeuplés

En 2014, plus de la moitié (59,3%) de la population de l'**Union européenne** (UE) vivait dans des maisons et 40,0% dans des appartements. Une majorité des personnes résidant dans l'**UE** étaient propriétaires de leur logement: plus des deux tiers (70,1%) occupaient les logements dont ils étaient propriétaires et 29,9% étaient locataires de leur logement.

L'un des défis majeurs des politiques publiques est de fournir à tous un logement décent, tant en termes de coûts que de qualité. En ce qui concerne l'accessibilité financière au logement, 11,4% de la population de l'**UE** était confrontée en 2014 à une surcharge des coûts du logement, ce qui signifie que ces personnes devaient dépenser plus de 40% de leur revenu disponible pour se loger. S'agissant de la qualité des conditions de logement, un aspect essentiel est le fait de disposer d'un espace suffisant. En 2014, le taux de surpeuplement, défini par le nombre de pièces à la disposition du ménage, s'établissait à 17,1% dans l'**UE**.

Dans l'ensemble, avec un score moyen de 7,5 sur une échelle allant de 0 à 10, la satisfaction concernant le logement était le deuxième domaine le mieux noté par la population de l'**UE** âgée de 16 ans et plus, derrière la satisfaction concernant les relations personnelles.

Ces chiffres sur les conditions de logement dans l'UE sont extraits d'un rapport publié par **Eurostat**, l'**Office statistique de l'Union européenne**.



Part de la population vivant dans des maisons la plus élevée au Royaume-Uni et en Croatie, la plus faible en Espagne et en Lettonie

Dans la majorité des États membres, une large part de la population vivait en 2014 dans des maisons, les taux les plus élevés ayant été enregistrés au **Royaume-Uni** (84,7%), en **Croatie** (80,8%), en **Belgique** (77,6%), aux **Pays-Bas** (77,1%), à **Chypre** (72,7%) et en **Slovénie** (70,3%). À l'inverse, l'appartement était le principal type de logement notamment en **Espagne** (où 66,5% de la population vivait dans des appartements en 2014), en **Lettonie** (65,1%), en **Lituanie** (58,4%) ainsi qu'en **Grèce** (56,9%).

Proportion de propriétaires la plus élevée en Roumanie, la plus faible en Allemagne et en Autriche

S'agissant des modalités de jouissance, il y avait en 2014 dans tous les États membres de l'UE plus de propriétaires que de locataires. Les taux les plus élevés de personnes propriétaires de leur logement ont été enregistrés en **Roumanie** (avec 96,1% de propriétaires), en **Slovaquie** (90,3%), en **Lituanie** (89,9%), en **Croatie** (89,7%) et en **Hongrie** (89,1%), alors que moins des deux tiers de la population étaient propriétaires de leur logement en **Allemagne** (52,5%) et en **Autriche** (57,2%), suivies du **Danemark** (63,3%), du **Royaume-Uni** (64,8%) et de la **France** (65,1%).

Répartition de la population par types de logement et modalités de jouissance, en 2014

	Type de logement			Modalité de jouissance	
	Maison	Appartement	Autre*	Propriétaire	Locataire
UE	59,3	40,0	0,8	70,1	29,9
Belgique	77,6	22,0	0,5	72,0	28,0
Bulgarie	56,0	43,7	0,4	84,3	15,7
Rép. tchèque	46,7	52,8	0,5	78,9	21,1
Danemark	:	:	:	63,3	36,7
Allemagne	54,3	44,5	1,2	52,5	47,5
Estonie	:	:	:	:	:
Irlande	:	:	:	:	:
Grèce	43,1	56,9	0,0	74,0	26,0
Espagne	33,1	66,5	0,4	78,8	21,2
France	68,8	31,1	0,1	65,1	34,9
Croatie	80,8	19,1	0,2	89,7	10,3
Italie	48,9	50,8	0,3	73,2	26,8
Chypre	72,7	26,0	1,3	72,9	27,1
Lettonie	34,8	65,1	0,1	80,9	19,1
Lituanie	41,4	58,4	0,2	89,9	10,1
Luxembourg	65,3	34,0	0,6	72,5	27,5
Hongrie	68,0	31,6	0,4	89,1	10,9
Malte	47,1	52,6	0,3	80,0	20,0
Pays-Bas	77,1	19,1	3,8	66,9	33,1
Autriche	54,9	44,0	1,1	57,2	42,8
Pologne	55,2	44,7	0,1	83,5	16,5
Portugal	54,9	45,0	0,1	74,9	25,1
Roumanie	62,0	38,0	0,0	96,1	3,9
Slovénie	70,3	29,4	0,3	76,7	23,3
Slovaquie	49,4	50,3	0,3	90,3	9,7
Finlande	65,9	33,7	0,4	73,2	26,8
Suède	58,0	40,9	1,0	69,3	30,7
Royaume-Uni	84,7	14,4	0,9	64,8	35,2
Norvège	82,0	16,4	1,6	84,4	15,6

Les données de l'UE comprennent des estimations pour les États membres manquants.

Les totaux peuvent ne pas correspondre à 100% en raison des opérations d'arrondi.

* La catégorie «Autre» comprend les habitations se trouvant dans des bâtiments affectés à un usage autre que le logement (écoles, bateaux, par exemple) et les habitations fixes telles que les cabanes et les grottes.

** Données provisoires

: Données non disponibles

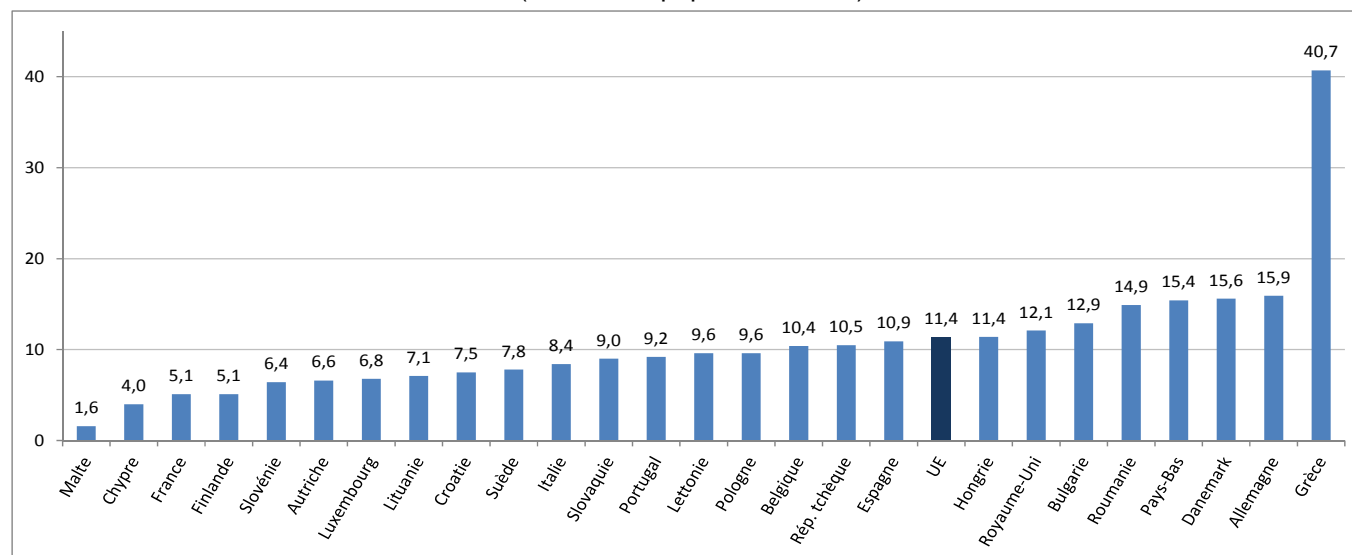
Les données sources sont consultables [ici](#) pour les types de logement et [ici](#) pour les modalités de jouissance.

Taux de surcharge des coûts du logement le plus élevé en Grèce, le plus faible à Malte

En 2014, la surcharge des coûts du logement était de loin la plus élevée en **Grèce**, où 40,7% de la population vivait dans un ménage dont les coûts totaux liés au logement représentaient plus de 40% du revenu total disponible du ménage. Ce pays était suivi, loin derrière, par l'**Allemagne** (15,9%), le **Danemark** (15,6%), les **Pays-Bas** (15,4%) et la **Roumanie** (14,9%). À l'opposé, **Malte** (1,6% de la population totale), **Chypre** (4,0%), la **France** et la **Finlande** (5,1% chacune) ont enregistré les taux de surcharge des coûts du logement les plus faibles.

À l'échelle de l'**UE**, 11,4% de la population vivait dans des ménages qui dépensaient plus de 40% de leur revenu disponible pour se loger.

Taux de surcharge des coûts du logement dans les États membres de l'UE, 2014 (en % de la population totale)



Les données de l'UE comprennent des estimations pour les États membres manquants.

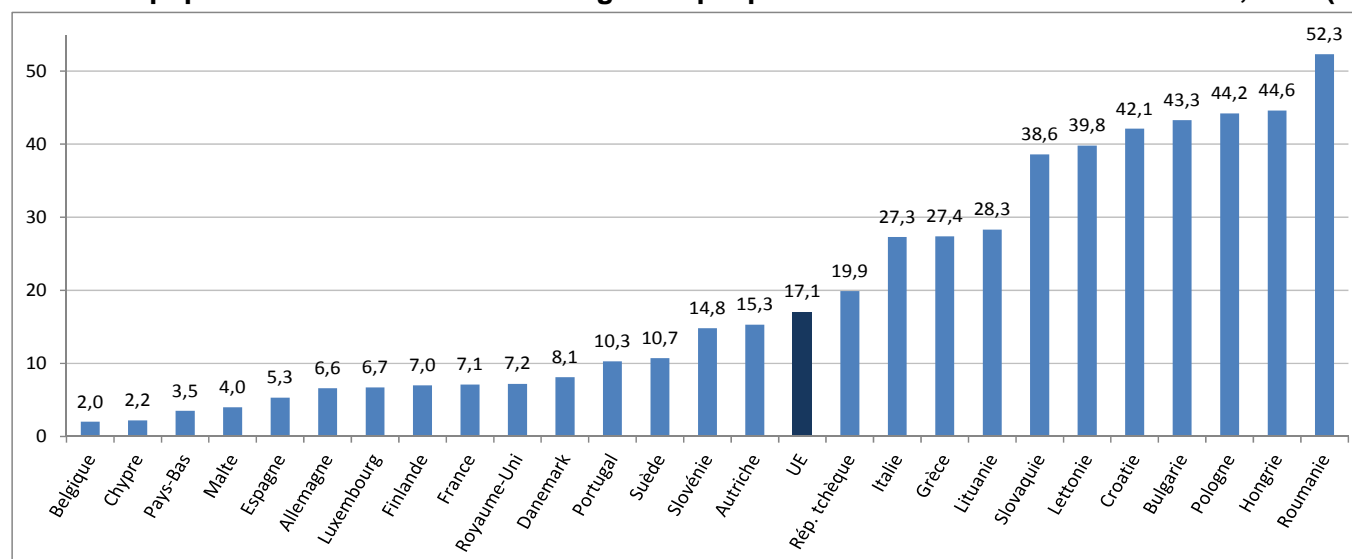
Estonie et Irlande: données 2014 non disponibles.

Les données sources sont consultables [ici](#).

Taux de surpeuplement le plus élevé en Roumanie, le plus faible en Belgique

En 2014, dans l'**UE**, 17,1% de la population vivait dans des ménages surpeuplés, c'est-à-dire que ces personnes manquaient d'espace compte tenu de la taille du ménage. Parmi les États membres, une personne sur deux vivait dans des ménages surpeuplés en **Roumanie** (52,3% de la population). La **Hongrie** (44,6%), la **Pologne** (44,2%), la **Bulgarie** (43,3%), la **Croatie** (42,1%), la **Lettonie** (39,8%) et la **Slovaquie** (38,6%) ont également enregistré de fortes proportions de personnes vivant dans des ménages surpeuplés.

Part de la population vivant dans des ménages surpeuplés dans les États membres de l'UE, 2014 (%)



Les données de l'UE comprennent des estimations pour les États membres manquants.

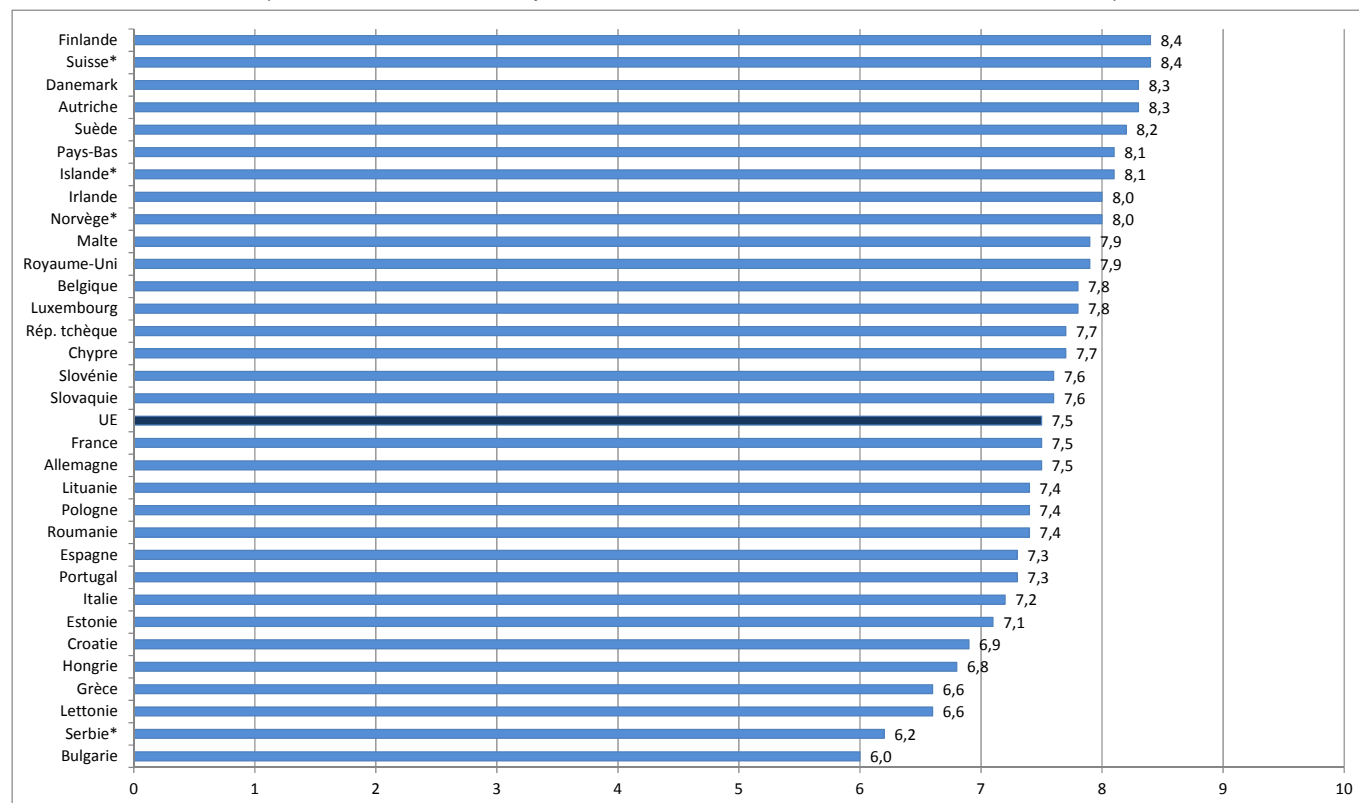
Estonie et Irlande: données 2014 non disponibles.

Les données sources sont consultables [ici](#).

Satisfaction concernant le logement la plus élevée en Finlande, la plus faible en Bulgarie

Sur une échelle de 0 («pas du tout satisfait») à 10 («entièrement satisfait»), les résidents de l'UE âgés de 16 ans et plus ont attribué la note de 7,5 à leur satisfaction concernant leur logement. Parmi les États membres de l'UE, la satisfaction concernant le logement était la plus élevée dans les trois États membres nordiques de l'UE – **Finlande** (8,4/10), **Danemark** (8,3/10) et **Suède** (8,2/10) – ainsi qu'en **Autriche** (8,3/10) et aux **Pays-Bas** (8,1/10). À l'autre extrémité de l'échelle, ce sont les populations de la **Bulgarie** (6,0/10), de la **Lettonie** et de la **Grèce** (6,6/10 chacune) qui se sont déclarées les plus insatisfaites par leurs logements.

Satisfaction concernant le logement, 2013
(sur une échelle de 0 «pas du tout satisfait» à 10 «entièrement satisfait»)



* États non-membres de l'UE.

Méthodes et définitions

Les données sur les conditions de logement présentées dans ce communiqué de presse sont fondées sur les statistiques de l'UE sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC). L'**enquête EU-SILC** est la source de référence de l'UE pour les statistiques comparatives sur la répartition des revenus, la pauvreté et les conditions de vie. De plus amples informations sont disponibles [ici](#).

La population de référence comprend tous les ménages privés et leurs membres actuels résidant sur le territoire d'un État membre donné au moment de la collecte des données. De façon générale, sont exclues de la population-cible les personnes vivant dans des ménages collectifs et dans des institutions ainsi que celles vivant dans des zones réduites et éloignées du territoire national ne représentant pas plus de 2% de la population nationale.

Un **logement** est une pièce ou un ensemble de pièces, y compris leurs annexes, couloirs et vestibules, dans un bâtiment permanent (ou dans une partie dudit bâtiment distincte du point de vue architectural) qui, étant donné la manière dont il a été construit, reconstruit, transformé, etc., est destiné à servir d'habitation permanente à un ménage privé. Il peut s'agir soit d'un logement unifamilial dans un bâtiment indépendant, soit d'un appartement dans un immeuble à appartements.

Le **taux de surcharge des coûts du logement** représente, en pourcentage, la part de la population vivant dans des ménages dont les coûts totaux de logement (après déduction des allocations de logement) représentent plus de 40% du revenu disponible (après déduction des allocations de logement). Les **coûts de logement** totaux correspondent aux coûts mensuels liés au droit du ménage de vivre dans le logement. Les coûts des services collectifs (eau, électricité, gaz et chauffage) résultant de l'utilisation effective du logement sont également inclus.

Le **taux de surpeuplement** correspond au pourcentage de la population vivant dans un ménage surpeuplé. Une personne est considérée comme vivant dans un ménage **surpeuplé** si ce dernier ne dispose pas d'un nombre minimal de pièces, soit: une pièce par ménage; une pièce par couple composant le ménage; une pièce pour chaque personne célibataire âgée de 18 ans ou plus; une pièce pour chaque paire de personnes célibataires de même sexe âgées de 12 à 17 ans; une pièce pour chaque personne célibataire âgée de 12 à 17 ans non incluse dans la catégorie précédente; une pièce par paire d'enfants âgés de moins de 12 ans.

Les données relatives à la **satisfaction concernant le logement** proviennent du module ad hoc sur le bien-être subjectif intégré dans l'EU-SILC 2013. Ce module contient des questions subjectives (par exemple «Quel est actuellement votre niveau de satisfaction dans la vie?») qui complètent les indicateurs généralement objectifs utilisés dans les collectes de données et les

enquêtes sociales. La satisfaction concernant le logement est mesurée sur une échelle de 11 points allant de 0 («pas du tout satisfait») à 10 («entièrement satisfait»). Elle correspond à l'opinion du répondant sur le degré de satisfaction en ce qui concerne le logement dans lequel il vit. Elle est mesurée auprès de la population âgée d'au moins 16 ans.

Plus d'informations

Article Statistics Explained d'Eurostat sur les conditions de logement (en anglais uniquement).

Publication d'Eurostat «Quality of life – Facts and views». Version PDF (en anglais) disponible sur le site web Eurostat. Également disponible dans Statistics Explained.

Section du site web consacrée aux statistiques sur les revenus, à l'inclusion sociale et aux conditions de vie.

Base de données d'Eurostat sur les revenus et les conditions de vie.

Publié par: **Service de presse d'Eurostat**

Vincent BOURGEOIS

Tél: +352-4301-33 444

eurostat-pressoffice@ec.europa.eu

 **ec.europa.eu/eurostat**


Production des données:

Emilio DI MEGLIO

Tél: +352-4301-38 378

emilio.di-meglio@ec.europa.eu

 **[@EU_Eurostat](https://twitter.com/EU_Eurostat)**

 **Demandes média:** Eurostat media support / Tél: +352-4301-33 408 / **eurostat-mediasupport@ec.europa.eu**